

COMMENT MOBILISER SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Qu'est-ce le Compte Personnel de formation ?

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite, d'acquérir des droits à la formation, mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Concrètement, vous cumulez chaque année des crédits qui peuvent ensuite être utilisés pour financer des formations qualifiantes ou certifiantes (identifiées comme éligibles au CPF).

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mon-compte-formation>

Comment utiliser son CPF pour financer un besoin de formation ?

Pour consulter vos droits (et crédits), vous devez vous connecter à votre Compte Formation (ou le créer en ouvrant un compte) sur le portail www.moncompteformation.gouv.fr. Depuis ce compte, vous pouvez chercher une formation, vous y inscrire et demander le financement.

Nouveauté 2020 : Complément du CPF par Pôle Emploi

Depuis le 08 juillet 2020, vous pouvez faire une demande d'abonnement à Pôle Emploi directement et facilement depuis Mon Compte Formation. Ainsi, si vos crédits (en €) sont insuffisants, vous avez la possibilité de demander un complément de financement à Pôle Emploi, et cela directement via votre Compte CPF.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/demandeur-demploi-demander-simplement-le-financement-de-votre-formation>

Vous voulez connaître nos formations linguistiques, éligibles au CPF, ou vous souhaitez être accompagné pour la mobilisation de votre CPF, [contactez-nous](#).